



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°21

Réunion de bureau du 07 février 2020

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Roger ATTALI - Youssef SIAD- Alexandre MARY – Laurent CAPPATTI

Excusés : MM. Jacques THAON - Julien NUCERA

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°20 du 31 janvier 2020.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Lors du weekend du 1^{er} février, le festival U12, U13 et U13 féminines s'est très bien déroulé, tous les arbitres convoqués étaient bien présents, bénévoles et répartis sur 5 centres différents.

Le Président a reçu MM. SCHATTEMAN Jessy et MESSAOUDI Anas.

La remise des écussons aura lieu le 26 Février 2020 à 19h00 au musée national du sport où seront récompensés une trentaine d'arbitres « promotion Yves PARGUER ».

Les 26 et 27 Février 2020, le CTRA organise un stage de perfectionnement pour les arbitres candidats à l'examen JAL, qui se déroulera à Avignon. Quatre de nos candidats se déplaceront.

Le Président a renseigné le questionnaire proposé par la Haute Autorité du Football.

La CDA a pris connaissance de la demande d'arbitre pour le tournoi national du jeune aiglon qui se déroulera les 13 et 14 juin 2020.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors de la journée du 1 et 2 Février 2020, 9 contrôles, 2 examens et 2 parrainages ont été effectués.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 8 et 9 février 2020.

Le département désignations désignera huit arbitres, en majorité des féminines, afin d'officialier au Défi Cup U15F-U18F qui se déroulera le 22 Février 2020 au stade de la Lauvette.

Fin de séance : 21h30.

Le Président de la CDA
Gilles ERMANI

Les Secrétaires
Laurent CAPPATTI
Alexandre MARY